



## Thème 3 - La France de 1945 à nos jours : une démocratie (7-8 heures)

### Sommaire

<b>Axes majeurs et problématique générale du thème</b> . . . . .	<b>2</b>
• Articulation avec les sujets d'études au choix . . . . .	3
• Problématique générale . . . . .	3
<b>Éléments de mise en œuvre de la question obligatoire</b> . . . . .	<b>3</b>
• Reconstruire l'État, moderniser le pays, affirmer une place nouvelle pour la France en Europe et dans le monde (1945-1958) . . . . .	3
• Les mutations de la société française depuis 1945 . . . . .	6
• Les transformations politiques de la France sous la V <sup>e</sup> République (1958 à nos jours) . . . . .	7
<b>Sujet d'étude - La guerre d'Algérie</b> . . . . .	<b>9</b>
• Les enjeux de la question . . . . .	9
• Problématique et éléments de mise en œuvre . . . . .	12
• Capacités et méthodes : exemple . . . . .	13
<b>Sujet d'étude – L'évolution de la place et des droits des femmes dans la société française</b> . . . . .	<b>14</b>
• Les enjeux de la question . . . . .	14
• Problématique et éléments de mise en œuvre . . . . .	16
• Capacités et méthodes : exemple . . . . .	17
<b>Pour aller plus loin</b> . . . . .	<b>18</b>
• Ouvrages généraux sur la France depuis 1945. . . . .	18
• Ouvrages et articles sur les sujets d'étude. . . . .	18

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions Notions de première à réactiver	Mise en œuvre
<b>A – La France depuis 1945 :</b> politique et société	Régime politique Démocratie République Institutions Décolonisation Immigration Puissance Parité	Cette question montre l'évolution de la place de la France dans le monde et en Europe depuis 1945. Sont aussi étudiées les transformations institutionnelles qui marquent la démocratie française en lien avec les évolutions du modèle républicain, alors que la société connaît de profondes mutations. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les réformes politiques et sociales du Gouvernement provisoire de la République française ;</li> <li>• la fin de l'empire colonial français ;</li> <li>• la Cinquième République et ses principales réformes institutionnelles ;</li> <li>• les transformations de la société : démographie, immigration, place des femmes, évolution du Code civil pour de nouveaux droits des personnes (autorité parentale, évolution du mariage...) ;</li> <li>• l'évolution de la puissance française (échelle européenne et mondiale).</li> </ul>
<b>B – Un sujet d'étude au choix :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La guerre d'Algérie.</li> <li>• L'évolution de la place et des droits des femmes dans la société française.</li> </ul>		Ce sujet d'étude permet d'évoquer les différentes dimensions de la guerre d'Algérie : la spécificité du statut de l'Algérie, les différents mouvements indépendantistes, la mobilisation des appelés du contingent, les attentats, la torture, les accords d'Évian, les conséquences politiques et humaines de cette guerre, pendant et après le conflit, en Algérie et en France.  Ce sujet d'étude porte sur l'évolution de la société et des mœurs, et sur les combats et les changements des mentalités qui ont permis aux femmes, depuis 1944, d'accéder à une égalité de droits avec les hommes entérinée par une évolution du droit positif (Constitution, Code civil...).

## Axes majeurs et problématique générale du thème

En France, la période qui s'ouvre après la Seconde Guerre mondiale est marquée par des mutations majeures qui donnent au pays son visage contemporain et qui dessinent les contours de la démocratie française moderne. Après-guerre, deux impératifs s'imposent : refonder la République et remettre le pays en état de marche. Pour les dirigeants, le général de Gaulle au premier chef, cela passe par une restauration de l'État. La France s'engage dans une « modernisation » qui modifie en profondeur la société. Les transformations politiques, sociales et institutionnelles engagées après-guerre sont à la fois le résultat de mutations lentes et d'évolutions rapides pouvant se lire sur des durées moyennes et longues, sans pour autant effacer la nette accélération qu'elles connaissent après 1945. Elles ne peuvent se comprendre dans un cadre strictement hexagonal tant elles résultent, pour partie, des nouvelles relations entre puissances au sortir de la guerre, étudiées dans le thème précédent, et de la nouvelle place que la France y occupe : ainsi en est-il du mouvement de décolonisation qui touche l'empire colonial français, ou encore de la politique européenne de la France. Cela s'applique également aux transformations économiques et sociales de la période. Le programme invite à dresser un tableau des évolutions de la France contemporaine en articulant le politique et le social ; il faut toutefois veiller à ne pas fusionner les ruptures sur ces deux terrains, chacun ayant des temporalités propres.

Enseigner les mutations de la société française contemporaine et l'actuelle architecture des institutions et droits démocratiques ne doit pas conduire à en donner une vision irénique. En articulant les transformations politiques et sociales de la France après-guerre avec un thème portant sur la guerre d'Algérie ou avec un autre portant sur l'évolution de la place et des droits des femmes, le programme incite à mettre l'accent autant sur les accomplissements réalisés, non sans tensions au demeurant, que sur les crises et les difficultés. Les oppositions, tensions et crispations que les mutations de la France contemporaine font émerger, comme leurs résultats, permettent d'éclairer le présent et de s'en approprier les enjeux.

### Articulation avec les sujets d'études au choix

La période ouverte après la Seconde Guerre mondiale se caractérise par des évolutions importantes et foisonnantes dans les domaines politique et social. Le sujet d'étude au choix aide les élèves à approfondir ces mutations en saisissant les dynamiques spécifiques de l'une d'entre elles, afin de mieux appréhender les choix des acteurs, les résistances qu'ils rencontrent, les obstacles surmontés. Cela favorise la compréhension du fait que les inflexions sociales sont le fruit de tendances de longue durée, mais dépendent aussi de l'engagement d'acteurs, pris dans des contextes spécifiques.

Travailler sur la guerre d'Algérie permet d'aborder le passage à la V<sup>e</sup> République et les réformes institutionnelles de la France contemporaine, d'étudier la manière dont la société est touchée, transformée par la fin de l'empire colonial français et enfin de s'intéresser à ce que cette guerre a fait à l'idéal républicain. Le sujet d'étude sur l'évolution de la place et des droits des femmes dans la société française favorise l'examen attentif des processus sociaux qui conduisent la société française à évoluer depuis 1945, comme à se pencher sur les relations entre ces mutations et celles du droit positif.

### Problématique générale

**Comment le modèle républicain construit après-guerre a-t-il évolué au gré des mises à l'épreuve engendrées par les transformations de la France et les évolutions à l'échelle mondiale depuis 1945 ? Quelles mutations politiques et sociales permettent de caractériser la modernisation de la société depuis 1945 ?**

### Éléments de mise en œuvre de la question obligatoire

Le programme incite à mettre en avant de nombreux aspects qui éclairent le visage de la France contemporaine. Il convient toutefois de dégager quelques axes. On pourrait structurer l'ensemble autour de trois points fondamentaux : la reconstruction de l'État et la modernisation du pays après-guerre qui s'accompagnent d'une affirmation de la place de la France en Europe et d'une redéfinition de sa place dans le monde, l'étude des grandes évolutions sociales de la période et enfin les transformations politiques de la France sous la V<sup>e</sup> République.

### Reconstruire l'État, moderniser le pays, affirmer une place nouvelle pour la France en Europe et dans le monde (1945-1958)

Le programme invite à traiter la reconstruction républicaine au sortir de la guerre, non de manière exhaustive, mais plutôt pour mettre en avant les éléments qui ont contribué à retisser le lien social, à assurer la cohésion nationale et à renouer avec les

institutions républicaines. Il s'agit d'insister sur la manière dont l'action publique donne forme à une démocratie politique et sociale originale, posant les fondements de ce que de nombreux acteurs ont dénommé ensuite le « modèle social français » fondé sur la régulation du marché et la mise en place d'une protection sociale. Cette volonté se place dans un contexte favorable à une régulation du capitalisme, sous l'influence des idées keynésiennes, comme le montre la mise en place du *welfare state* au Royaume-Uni. Cette politique a pour but d'éviter les excès du libéralisme ayant conduit aux crises des années 1930 et indirectement à la guerre. Elle favorise par ailleurs un retour des institutions républicaines. Il s'agit donc de rendre compte de la manière dont le programme politique et social du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) engage la France dans une transition majeure, rendue nécessaire pour reconstruire la légitimité de l'État dans un pays appauvri par les destructions massives et dont la population est divisée.

Pour moderniser le pays, le GPRF s'appuie sur le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) adopté en mars 1944. Il est intéressant de questionner cette « modernisation », pour attester de la volonté réformatrice du GPRF, mais aussi pour mettre en avant la fonction performative de cette notion. En effet, évoquer la modernisation de la France ne doit pas amener à « considérer que [l]es mutations soient un processus linéaire, socialement indifférencié et « neutres » et qu'elles se produisent sans tensions, contestations, déséquilibres ni blocages » (Michelle Zancarini-Fournel, Christian Delacroix). Le programme du CNR résulte des rapports de forces internes à la Résistance, mais également d'une réflexion plus large menée autour de l'État-providence amorcée en Europe et aux États-Unis bien avant la guerre par les élites administratives et politiques. La période ouverte par 1945 ne crée pas l'État-providence, elle l'approfondit par l'instauration de la Sécurité sociale et lui donne sa forme moderne. La Sécurité sociale protège les Français de nombreux risques et limite les inégalités. Ce système de redistribution des richesses contribue à forger le socle d'une démocratie sociale adossée à la Constitution de 1946. Selon le sociologue Robert Castel, cet éventail de mesures permet d'affermir l'identité sociale et le sens de l'appartenance au groupe par la généralisation de statuts protecteurs. L'extension de la Sécurité sociale à toute la population est mise en place avec la loi du 22 mai 1946. Pour le sociologue Serge Paugam, le lien de participation organique, défini par Émile Durkheim, se trouve renforcé par l'instauration de l'État-providence en solidifiant l'intégration professionnelle. La mise en place de la Sécurité sociale favorise d'ailleurs l'engagement des salariés dans la « bataille de la production » menée par le PCF pour reconstruire le pays. Ladite reconstruction vise à sortir le pays de son appauvrissement, mais également à reconstruire et transformer l'appareil productif pour le rendre plus compétitif.

Cette action est coordonnée par le Commissariat général au Plan, sous la direction de Jean Monnet qui est au centre de toute l'activité économique de l'État, en lien direct avec le gouvernement. Le recours au Plan s'appuie sur les élites économiques, déjà en place sous Vichy, marquant selon l'historien Henry Rousso une certaine continuité de la politique étatique, du moins dans l'immédiat après-guerre, mais aussi sur la conviction des dirigeants que la reconstruction ne peut se faire que sous le pilotage de l'État, soulignant une caractéristique ancienne de la gouvernance en France. Le plan favorise surtout le consensus social et politique en faisant travailler de pair hauts fonctionnaires, syndicalistes et patrons. Cette volonté d'assurer le consensus social est également mise en œuvre à l'échelle locale au travers des comités d'entreprises, même si ceux-ci se heurtent à la défiance d'une partie des milieux patronaux.

La solidité de cet édifice social dépend d'abord de la capacité du GPRF à restaurer l'État. La première tâche à laquelle il s'attelle au sortir de la guerre est d'obtenir un état des lieux des forces politiques dans un pays qui ne s'est pas exprimé depuis plusieurs années, et pour cela il appelle les Français aux urnes. Le corps civique est largement renouvelé du fait de la participation des femmes au suffrage universel. Après plusieurs décennies de revendications suffragistes, les femmes françaises votent en avril 1945 pour la première fois aux élections municipales, puis pour les deux constituantes et aux législatives (1945-1946). Les partis de la Résistance bénéficient d'un réel « effet de souffle » lors de ces élections (Jenny Raflik). Les partis politiques reconstitués, la légitimité référendaire établie, les débats constitutionnels peuvent se dérouler. Différents projets constitutionnels émergent avant que ne soit adoptée la mouture finale de la Constitution en 1947. La IV<sup>e</sup> République repose sur un système parlementaire bicaméral, comme la III<sup>e</sup> République. Le président est élu tous les sept ans par les membres des deux chambres et le président du Conseil est investi par le Parlement. De Gaulle dénonce le « régime des partis » que serait la IV<sup>e</sup> République. L'historiographie a largement remis en cause ce point de vue et préfère qualifier cette république de « régime des parlementaires ». Tout d'abord, les partis se révèlent incapables de contrôler leurs élus, ce qui souligne en ce sens une grande continuité avec la III<sup>e</sup> République. Quant à la critique de fond, celle d'instabilité, le constat est plus ambivalent : si vingt-deux gouvernements se succèdent bien en douze ans, il n'y a pas d'instabilité du personnel politique, et la haute fonction publique assure une continuité, ce qui renforce son rôle. Le groupe de notables disposant d'une audience nationale demeure.

Par ailleurs, on peut traiter de l'évolution de la place de la puissance française en Europe et dans le monde, dans le contexte de l'après-guerre, tant les grandes orientations définies à ce moment-là impriment une marque durable, en insistant sur le poids de la conjoncture et sur les choix des acteurs dans la redéfinition de la puissance française. Du fait de l'action de la Résistance et des actions militaires de la France Libre, le général de Gaulle parvient à imposer la France aux côtés des puissances alliées et à obtenir la reconnaissance du GPRF, même si elle est absente à Yalta et Potsdam. La France échappe à une occupation alliée (AMGOT), bénéficie ainsi d'une zone d'occupation en Allemagne et d'un siège permanent dans la nouvelle Organisation des Nations unies qui remplace la SDN. Elle s'affirme comme une puissance qui compte dans le nouvel ordre mondial, tout en étant secondaire par rapport aux deux superpuissances que sont l'URSS et les États-Unis. Cela n'est pas sans conséquence. En effet, les États-Unis et l'URSS, grands gagnants de la guerre, sont hostiles au maintien des empires coloniaux européens, et s'opposent, à compter de 1947, dans le cadre de la guerre froide. Cette situation permet l'essor des mouvements indépendantistes, notamment dans l'empire français, aux lendemains même de la guerre, avec des révoltes anticoloniales (manifestations de Sétif et Guelma en Algérie, Indochine, Madagascar) d'autant que les espoirs soulevés par l'implication des troupes impériales dans les Forces françaises Libres (FFL) ont été vite déçus. Quant au contexte de la guerre froide, s'il conduit nombre de pays à choisir un camp, il encourage également l'essor du Tiers-monde et facilite l'internationalisation de la question coloniale, dont le FLN ne manque pas, par exemple, de tirer profit. Dans ce contexte, si la France s'inscrit dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dès 1949, elle veille également à se donner les moyens d'une politique étrangère d'indépendance nationale, dont la construction européenne fondée sur la réconciliation franco-allemande est un levier, remplaçant progressivement l'empire colonial.

## Les mutations de la société française depuis 1945

Parallèlement, la société française connaît de profondes et rapides transformations : *baby-boom*, exode rural et « fin des paysans » (Henri Mendras), urbanisation, industrialisation, massification et démocratisation de l'éducation, croissance, émergence d'une société de consommation et uniformisation des modes de consommation, ouverture sur le monde, élévation du niveau de vie (à partir des années 1960), immigration. Toutes ces mutations sont caractéristiques de la période des « Trente Glorieuses » décrite et analysée par Jean Fourastié, période qui se serait achevée en 1973. La France aurait alors basculé dans une crise longue liée à la désindustrialisation et au chômage de masse, dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, crise entraînant une tertiarisation de l'économie, la précarisation de l'emploi, la ghettoïsation de certains quartiers et la gentrification des centres-villes, en somme un ensemble de mutations qui donnent corps à une désaffiliation multiforme. Cette dichotomie est aujourd'hui remise en cause, notamment par l'histoire sociale – qui insiste sur la permanence des inégalités et de poches de pauvreté entre 1945 et 1973 et sur l'inégale diffusion des évolutions de cette période au sein de la population – et par l'histoire environnementale (Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil). Finalement, le visage de la société française ressort de ces années profondément modifié et ayant fait émerger de nouveaux acteurs (jeunes, immigrés, femmes). Le programme incite à traiter des évolutions de la société en rendant compte de la « visibilisation » de ces nouvelles figures.

La croissance économique que connaît la France au sortir de la guerre est commune à toutes les économies occidentales avec, pour la France, une discussion sur sa périodisation : faut-il retenir une chronologie classique faite d'une période de reconstruction (1945-1950) suivie par une période de « haute croissance » (1950-1975), ou insister à la suite des travaux d'Henri Mendras sur la « seconde révolution française » pour les années 1960-1984, ou encore parler des « Vingt décisives » (1965-1985) selon la réflexion de Jean-François Sirinelli, qui met l'accent sur le fait que le choc pétrolier n'interrompt pas avant la deuxième moitié des années 1980 la grande transformation en cours en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ? Choisir un découpage ou un autre dépend des phénomènes que l'on souhaite mettre en avant, mais évoquer cette discussion permet de relativiser l'idée que 1973 marquait une rupture franche en matière de croissance : d'une part, l'émergence et de la concurrence de nouvelles régions du monde comme l'Asie et l'accélération de la mondialisation soulignent une évolution plus profonde. D'autre part, si une dépression s'installe après le choc pétrolier, la croissance économique perdure – avec des nuances et des exceptions selon les années – jusqu'à nos jours.

La croissance s'accompagne en France d'une forte hausse de la productivité, inséparable de la révolution démographique que connaît le pays. L'État joue un rôle important pour soutenir cette croissance en construisant une économie mixte, associant État et marché. Cette croissance favorise l'essor d'une consommation de masse. Toutefois, s'il y a une homogénéisation grandissante du cadre de vie (logement, équipement domestique) qui résulte notamment de la mondialisation des échanges, les clivages de classe perdurent dans les pratiques de consommation, comme dans la nature des biens convoités (Xavier Vigna). Par ailleurs, la croissance s'accompagne d'une transformation du marché du travail : l'industrialisation et l'exode rural conduisent à une extension du salariat et à un recul des indépendants. La tertiarisation de l'économie fait de son côté fortement progresser l'emploi féminin, d'autant que la progression de l'État social après-guerre encourage l'implication productive des femmes, de même que l'instruction féminine, massive à compter des années 1970.

La croyance dans le progrès, propre aux décennies qui ont suivi la guerre, contribue à ce que le taux de natalité soit élevé. Par ailleurs, l'immigration tire vers le haut la démographie française et empêche notamment la population active de baisser après-guerre, favorisant ainsi la croissance. L'immigration change alors de visage. Les Italiens se raréfient dans les années 1950, alors qu'arrivent en grand nombre des Portugais, des Espagnols et des Magrébins, puis à partir des années 1960 des ressortissants d'Afrique subsaharienne. Le Code de la nationalité, adopté en 1945, assouplit les conditions d'accueil des étrangers, rompant nettement avec la politique de Vichy à leur égard. Il renoue avec les principes républicains. Toutefois, toute une partie de la politique de l'immigration échappe à la représentation nationale et s'appuie sur des circulaires et des règlements qui favorisent des pratiques administratives plus opaques et qui conduisent par exemple à sélectionner les immigrés en fonction de leurs origines (Alexis Spire). Si des tensions à l'encontre des immigrés existent dans les années 1950, c'est néanmoins à partir des années 1970 et 1980 qu'elles prennent de l'ampleur. Les conditions d'entrée sur le territoire français sont durcies dès la fin des années 1970 et la xénophobie d'une fraction de la société française trouve à s'exprimer, notamment au travers du Front national, qui lie chômage de masse et présence immigrée en France. Inversement, une large fraction de la jeunesse française se politise dans les années 1980 au travers de l'antiracisme, notamment à la faveur des mobilisations de la seconde génération, dont la Marche pour l'égalité et contre le racisme (1983) marque l'acmé.

Enfin, pour traiter de la période ouverte après 1973, le terme de « crise » apparaît aujourd'hui galvaudé, car la croissance, même modeste, perdure. En revanche, lorsque l'on évoque la société, et non l'économie, il demeure pertinent, car il permet de mettre l'accent sur une série de facteurs : chômage de masse, remise en cause de la protection sociale telle qu'elle a été conçue après la Seconde Guerre mondiale, inégalités sociales persistantes, polarisation du système éducatif, émeutes urbaines et crise de l'encadrement populaire. Ces phénomènes sont analysés par les sociologues au prisme de la déliaison sociale et de la désaffiliation. Ces difficultés ne touchent pas la population de manière homogène ni dans son ensemble ; il convient également d'en rendre compte.

## Les transformations politiques de la France sous la V<sup>e</sup> République (1958 à nos jours)

Le programme suggère d'aborder la V<sup>e</sup> République pour mettre en avant les transformations institutionnelles qui marquent la démocratie française. Elles redessinent le modèle républicain et font émerger un nouvel équilibre des pouvoirs. En abordant ce point, on peut également approfondir la question de l'évolution de la place de la France dans le monde et en Europe à la suite de la décolonisation.

La crise algérienne de mai-juin 1958, lors de laquelle les partisans de l'Algérie française et les généraux Salan et Massu prennent le contrôle d'Alger pour appeler à un « gouvernement de salut public », influe sur la répartition des pouvoirs qu'instaure la V<sup>e</sup> République. En effet, de Gaulle, rappelé au pouvoir par le président Coty alors que Massu et les militaires d'Alger menacent d'une intervention en métropole, se veut l'artisan d'une république capable de faire face aux crises. Le général de Gaulle pose donc une condition à son retour : il demande à disposer des pleins pouvoirs pendant six mois afin de préparer la constitution d'une nouvelle république qu'il veut faire ratifier par voie référendaire. Les principales réformes institutionnelles introduites par la V<sup>e</sup> République favorisent le pouvoir exécutif, encadrent et limitent les pouvoirs

du Parlement. Cette république, taillée pour les crises, s'avère stable. Pour l'historien Jean Vigreux, le texte de la Constitution de 1958 représente « une rupture profonde avec la tradition républicaine ». En effet, la représentation nationale est affaiblie, notamment dans son rôle de vigie du gouvernement, les membres de celui-ci n'étant plus investis par le Parlement. Par ailleurs, alors que les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques s'étaient gardées d'accorder au président un moyen de passer outre la représentation nationale, craignant une forme de césarisme, le président de la V<sup>e</sup> République peut en appeler au suffrage populaire direct par voie référendaire, comme le gouvernement par l'engagement de sa responsabilité dans le cadre de l'article 49.3 de la Constitution. Toujours pour Jean Vigreux, cette constitution est « une révolution copernicienne dans les rapports entre le peuple, le gouvernement et la représentation nationale ». Enfin, le scrutin uninominal à deux tours choisi pour les élections législatives affaiblit les petits partis. En 1962, la modification constitutionnelle instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel direct achève de renforcer la légitimité politique de ce dernier. Les critiques contre les pouvoirs accordés au chef de l'État sous la V<sup>e</sup> République ne se font pas attendre à gauche. François Mitterrand invente en 1964 la notion de « coup d'État permanent » pour désigner le pouvoir gaulliste. L'agitation des « années 1968 » peut également être considérée comme une remise en cause de la verticalité du pouvoir, critique qui dépasse au demeurant le seul pouvoir politique, mais qui s'accompagne du départ de De Gaulle un an plus tard. Il serait pourtant erroné de ne voir dans la V<sup>e</sup> République que le fruit de la volonté d'un homme et d'une situation de crise. Cette nouvelle constitution, largement plébiscitée par l'opinion publique, correspond également à une tradition de réforme constitutionnelle et de recherche d'efficacité dans la conduite des affaires de l'État. Aujourd'hui, les historiens tendent à réévaluer l'effet de rupture de la V<sup>e</sup> République, en insistant sur les continuités avec les débats qui agitent déjà la IV<sup>e</sup> République. Certains évoquent ainsi un effet de conversion politique au nouveau modèle républicain.

Dans la durée, la V<sup>e</sup> République a été confrontée à trois reprises à des cohabitations (1986-1988 ; 1993-1995 ; 1997-2002) qui ont eu deux effets : d'une part, au niveau pratique et immédiat, elles ont limité le rôle du président de la République au profit du Premier ministre, contribuant ainsi à un rééquilibrage des pouvoirs ; d'autre part, au niveau institutionnel et à moyen terme, elles ont favorisé l'adoption en 2000 d'un mandat présidentiel quinquennal. Celui-ci a renforcé la concentration des pouvoirs au profit du président et de son parti, confortée par le choix de placer les élections législatives dans la foulée de l'élection présidentielle.

Le contexte mondial et la décolonisation pèsent fortement sur les choix des dirigeants de la V<sup>e</sup> République en matière de politique étrangère, à commencer par son fondateur. Après 1962, la politique étrangère du général de Gaulle se développe autour de trois objectifs : affirmation de l'indépendance française à l'égard des États-Unis sans remettre en cause l'appartenance de la France au camp occidental, soutien à la construction européenne sur la base du respect des États-nations et maintien de liens économiques et politiques avec un certain nombre de pays africains sous la forme d'accords de coopération. La volonté d'indépendance de la France s'appuie sur le développement de sa puissance nucléaire dès 1960 et sur son retrait du commandement intégré de l'OTAN en 1966. Le prestige de la France dans le monde est écorné au lendemain de l'indépendance algérienne. Pour rétablir son rang, le volet européen de la politique française est renforcé. À compter des années 1960, la France du général de Gaulle s'investit dans la construction du marché commun, et elle affirme son rapprochement avec l'Allemagne, initié au début des années 1950. La



chancellerie de Konrad Adenauer en est un moment particulièrement fort, avec en point d'orgue la signature du traité de l'Élysée en 1963. Quant au troisième aspect du dispositif politique pensé par le général de Gaulle, le maintien de liens économiques et politiques avec certains pays issus de l'empire colonial, il est notamment mis en œuvre par Jacques Foccart, secrétaire d'État aux Affaires africaines et malgaches, menant une politique qui apporte un soutien contesté aux gouvernements africains en place. Au-delà du continent africain, les prises de position de De Gaulle valent à la France une sympathie certaine, en particulier sur le continent américain où sa résistance à la domination états-unienne est fortement appréciée (Québec, Mexique, Vénézuéla, Brésil). Au Moyen-Orient, la France prend parti lors de la guerre de 1967 contre ce que le général de Gaulle qualifie « d'agression israélienne ». La France gagne ainsi la sympathie d'une partie du monde arabe. Après les présidences de De Gaulle, ces orientations structurent encore longtemps les grandes lignes de la politique extérieure française. Toutefois, des inflexions par rapport à ces grands axes voient le jour depuis les années 1970 ; il est possible de les évoquer.

## Sujet d'étude - La guerre d'Algérie

### Les enjeux de la question

La guerre d'Algérie affecte plus que tout autre processus de décolonisation l'idéal républicain et la société française. Afin d'éviter d'en donner une vision binaire, il convient de ne pas limiter les acteurs évoqués au seul profit du FLN et du général de Gaulle. En effet, une multitude d'acteurs individuels et collectifs pèsent sur le déroulement et l'issue de la guerre, tant en métropole qu'en Algérie. Il s'agit de permettre aux élèves de s'approprier cette dimension, tout en évitant l'exhaustivité. Ainsi, ce sujet peut être utilisé comme une étude présentant le basculement politique et social initié au lendemain de la guerre et affirmé dans les années 1960-1970.

La spécificité de la guerre d'Algérie par rapport aux autres processus de décolonisation tient en premier lieu au statut très particulier de la colonie algérienne<sup>1</sup>. Dans une volonté d'assimilation propre au projet colonial, l'Algérie est soumise aux lois constitutionnelles de métropole. Or, cette décision initiale est vectrice de tensions. Dans le milieu colonial, elle oppose ceux qui pensent que cette disposition ne peut s'appliquer qu'aux Européens et ceux qui souhaitent que les colonisés bénéficient des bienfaits de la République dans une optique civilisatrice. Ces deux courants aboutissent à un compromis : le territoire algérien est assimilé à la France – le nord du pays étant départementalisé en 1848 – mais les populations sont inégalement rattachées aux lois françaises. Alors qu'à l'époque coloniale, l'Algérie est intégrée au territoire français, les « indigènes », dépendant du statut personnel, sont soumis à un droit civil spécifique. Le sénatus-consulte de 1865, puis les lois et règlements de la III<sup>e</sup> République réunis sous la dénomination de « Code de l'indigénat » donnent corps à ce statut. Alors que les juifs et leurs descendants sont transformés en citoyens français par le décret Crémieux en 1870 - à l'exception des juifs du M'zab, région conquise après 1870 -, les musulmans restent des Français sans citoyenneté. Le « modèle républicain de la citoyenneté » connaît en Algérie une « exception coloniale » (Laure Blevin). L'Algérie est également la seule colonie de peuplement française, ce qui en fait une société complexe avec une population européenne minoritaire, mais importante, d'environ un million de personnes sur 10 millions d'habitants à la veille du conflit.

1. Pour rappel, dans le programme de 1<sup>re</sup>, le thème 3 portant sur « La Troisième République ; un régime, un empire colonial », invite à étudier les territoires de la colonisation et le fonctionnement des sociétés coloniales. Le sujet d'étude peut porter sur « Vivre à Alger au début du XX<sup>e</sup> siècle ».

Le déclenchement de la guerre en 1954 en Algérie, à la suite de la « Toussaint Rouge », met la société française aux prises avec celle-ci. En premier lieu, le recours massif au contingent, renforcé à compter de 1955, conduit à des manifestations et affecte de nombreuses familles françaises. Entre 1954 et 1962, près d'1,2 million de jeunes Français ont été appelés sous les drapeaux. À l'automne 1955, puis avec plus d'ampleur et d'écho en mai-juin 1956, plusieurs milliers de jeunes appelés protestent au moment de leur départ en Afrique du Nord. Si la tonalité de ces incidents et manifestations n'est pas – sauf exception – anticoloniale ou antimilitariste, elle atteste à la fois de doutes sur le bien-fondé des opérations menées en Algérie et du refus d'une rupture du quotidien de la jeunesse qui s'espérait protégée de la guerre. Ce conflit marque une génération entière affectée par une communauté de destin, comme de nombreuses familles de métropole suspendues à l'issue des combats. La guerre fait 11913 morts parmi les appelés. Toutefois, l'expérience de la guerre faite par les appelés, l'importance de celle-ci dans leur trajectoire reste enfouie sous un vaste silence, qui n'est pas seulement celui des hommes partis au combat, mais également celui partagé par les familles (Raphaëlle Branche). Cette expérience implique inégalement la société française : elle est ancrée dans la jeunesse, du côté du masculin et touche davantage les aînés au sein des fratries.

À compter de 1957, le FLN adopte une tactique nouvelle en portant la guerre en ville et en ayant plus systématiquement recours au terrorisme de masse. Les attentats du FLN traumatisent la population européenne d'Algérie et servent d'argument pour justifier la torture. En métropole, les révélations sur son usage émeuvent une partie de l'opinion publique française. Utilisée comme arme psychologique et idéologique, la torture est employée à large échelle en Algérie à partir de 1957 et lors de la bataille d'Alger. Phénomène difficilement quantifiable, il a néanmoins touché les différents corps d'armée mobilisés sur le sol algérien et n'était en rien exceptionnel. Dans l'armée, une minorité s'y oppose ou s'y soustrait. Pour l'historienne Raphaëlle Branche « c'est bien la manière dont la guerre était pensée et menée qui engendra les conditions de possibilité de la torture ». Elle met à jour l'imaginaire dont atteste cette pratique sociale qui s'appuie à la fois sur une peur morbide de la violence des autochtones et sur un sentiment de supériorité, comme sur la conviction de la légitimité de la domination coloniale. En métropole, les révélations sur l'usage de la torture conduisent des intellectuels à s'exprimer contre la guerre d'Algérie. L'affaire Audin encourage ainsi la mobilisation d'universitaires. Toutefois, au-delà d'une petite frange de la population composée d'intellectuels, de militants de gauche et de chrétiens, ces révélations n'impliquent pas un retournement de l'opinion, tant elles sont noyées sous d'autres débats relatifs à la politique menée en Algérie et par la médiatisation des exactions commises par le FLN.

En 1958, la guerre génère un changement de régime dont la genèse met au jour les divisions de l'opinion publique française : les partisans de l'Algérie française, qui dominent la colonie algérienne, s'opposent à ceux qui pensent la décolonisation inévitable et qui résident davantage en métropole. La crise de mai-juin 1958, ouverte en avril par les manifestations de partisans de l'Algérie française à Alger exigeant un « gouvernement de salut public » ouvre une crise au plus haut sommet de l'État. Dans le contexte insurrectionnel algérois, de Gaulle en « maître de l'ambiguïté » (Julian Jackson) s'impose aux yeux des partisans de l'Algérie française comme un ultime recours. Il prépare la Constitution de la V<sup>e</sup> République qui est largement adoptée lors du référendum organisé en métropole. La nature de ce nouveau régime est démocratique. Les pouvoirs étendus confiés au président par la nouvelle Constitution permettent

toutefois lors de « la période d'algérianisation de l'État », de 1958 à 1962, de multiplier les « exceptions à l'État de droit » (Michelle Zancarini-Fournel, Christian Delacroix). Les historiens s'opposent sur les objectifs initiaux de De Gaulle quant au sort de l'Algérie. À partir de l'automne 1959, il valorise une issue politique à la guerre en ayant recours à l'autodétermination, semblant espérer d'abord que l'autonomie puisse se conjuguer avec un maintien de la présence française avant d'être convaincu que l'indépendance de l'Algérie est inévitable. Il ne disposait sans doute pas de plan totalement préétabli, mais a composé, dans un contexte changeant, avec la pression de la colonie française, celle du FLN, tout comme avec l'opinion publique française et la communauté internationale, au gré des avancées militaires françaises sur les terrains d'opérations.

À compter de 1957, la guerre n'est plus lointaine pour les métropolitains. Dans un premier temps, elle gagne la France en raison de la lutte pour l'hégémonie politique que le FLN et le MNA se mènent au sein de l'immigration algérienne, alors que leurs conceptions sur la manière d'obtenir l'indépendance diffèrent. Cette lutte s'accroît à la faveur de la déstabilisation du territoire algérien qui fait progresser l'immigration venue d'Algérie en France. Dans le Nord, l'Est et en région parisienne, les partisans de Messali Hadj regroupés au sein du MNA dominant l'immigration, ce que tolère mal le FLN qui souhaite imposer sa domination politique à l'ensemble des territoires touchés par l'émigration algérienne. La concurrence entre les deux organisations conduit à des attentats et à une véritable guerre fratricide. La fédération française du FLN décide d'étendre la lutte armée au territoire métropolitain en 1958. En 1961, les attaques menées par le FLN dans la région parisienne conduisent Maurice Papon, alors préfet de police de Paris après avoir mené la répression comme préfet régional à Constantine, à imposer aux seuls Algériens de France un couvre-feu discriminatoire. Pour le dénoncer, le FLN appelle à une manifestation le 17 octobre 1961. À cette occasion se déploie selon les historiens Jim House et Neil McMaster « la répression d'État la plus violente qu'eut jamais provoqué une manifestation de rue » dans l'Europe contemporaine. Cette violence s'inscrit dans un contexte où la police bénéficie d'un régime d'exception juridique à l'égard de l'immigration algérienne, soumise à un contrôle resserré et à des internements administratifs qui contournent les procédures judiciaires (Emmanuel Blanchard). En raison des attentats que l'Organisation armée secrète (OAS) organise en métropole pour faire pression sur le pouvoir, les massacres du 17 octobre 1961 sont occultés par les contemporains. Ces attentats incitent la CGT, la CFDT et l'UNEF à appeler à une manifestation le 8 février 1962 en faveur de la paix en Algérie et contre le fascisme. Elle conduit à un « massacre d'État ». La répression menée par la police parisienne fait en effet 9 morts et de nombreux blessés au métro Charonne contre des protagonistes manifestant pacifiquement (Alain Dewerpe). En réponse, une immense manifestation en l'honneur des victimes de la répression est organisée le 13 février 1962. En s'exportant en métropole, les violations des principes républicains et démocratiques induites par la guerre deviennent perceptibles pour un plus grand nombre de Français. La violence déclenchée contribue à finir de convaincre de larges pans de l'opinion publique métropolitaine de la nécessité de mettre un terme à la guerre. L'aggravation de la violence sur le sol français correspondrait pour certains historiens à une stratégie du pouvoir gaulliste (Jim House, Neil McMaster). Sachant la fin du conflit proche, il souhaitait à la fois contourner le FLN pour trouver des interlocuteurs modérés et préserver les intérêts économiques français en Algérie, dont le contrôle des champs pétroliers et les sites d'essais nucléaires constituaient les principaux enjeux.

Les accords d'Évian signés le 18 mars 1962 mettent un terme officiel à la guerre d'Algérie. Le gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) parviennent à un accord : la France reconnaît que le Sahara est algérien, mais le GPRA accorde à la France un droit préférentiel dans l'exploitation des hydrocarbures pour six ans, comme le droit de conserver en Algérie des bases militaires. La France promet son aide économique à la jeune nation algérienne. Concernant les populations européennes, les accords prévoient que celles-ci disposent d'un délai de trois ans pour opter pour la nationalité algérienne ou pour un statut de résident étranger. Les accords signés à Évian sont ratifiés par référendum en métropole (8 avril) et en Algérie (1<sup>er</sup> juillet). En France métropolitaine, le référendum est un grand succès pour le pouvoir gaulliste (90 % de « oui »). Toutefois, si la guerre est officiellement achevée, deux combats se mènent encore en Algérie : l'un oppose le GPRA, qui incarne le pouvoir civil, et l'ALN, qui entend assoir sa victoire ; l'autre met aux prises l'OAS qui mène une politique de terreur (500 attentats pour le seul mois de février 1962) et le FLN qui conduit des répliques. Cette continuation des combats fait voler en éclats les accords d'Évian. Dans ce contexte, des centaines de milliers d'habitants d'Algérie fuient le pays et connaissent un déracinement, souvent très douloureux. L'exode massif des « pieds noirs » (675 000 pour la seule année 1962), qui constitue le plus grand exode de l'histoire contemporaine française en un temps restreint, est celui qui marque le plus la société française du fait de son ampleur. Il s'accompagne aussi du départ de la plupart des juifs d'Algérie bénéficiaires de la citoyenneté française, comme de certains supplétifs algériens de l'armée française, les harkis, et de musulmans servant dans l'administration française. Le rapatriement des Européens et des juifs d'Algérie se fait dans le cadre de l'application de la loi du 26 décembre 1961 relative « à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer ». Elle favorise l'intégration économique des rapatriés. Le sort des harkis est tragique : ils sont le plus souvent laissés à leur sort en Algérie (on estime qu'au moins 60 000 ont été massacrés), et ceux qui parviennent à franchir la Méditerranée sont placés dans des camps de transit à leur arrivée en France. Ils souffrent par ailleurs de la « guerre des mémoires » qui en fait un groupe social relégué. Côté algérien, le référendum du 1<sup>er</sup> juillet donne une écrasante victoire au « oui » (99,7 %). L'indépendance est proclamée le 3 juillet et déclenche une immense liesse populaire. Elle ouvre aussi une nouvelle période pour l'Algérie, confrontée à de nombreux défis : construire un État alors qu'il n'y a plus d'administration, rebâtir une économie dans un pays meurtri par huit années de guerre, gérer une population déplacée et pour une large partie internée dans des camps plusieurs années durant (1/4 de la population algérienne).

## Problématique et éléments de mise en œuvre

### Problématique

Comment la guerre d'Algérie, qui a mis à l'épreuve le modèle républicain français, a-t-elle bouleversé l'organisation politique de la France et transformé la société ?

### Éléments de mise en œuvre

Étudier la guerre d'Algérie conduit, en premier lieu, à interroger les contradictions du modèle républicain sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques. En effet, cette « sale guerre » éprouve la République française dans ses fondements et ses valeurs. L'Algérie est une colonie où la population française représente près d'un dixième du peuplement. Elle concentre toutes les contradictions du projet colonial et représente un enjeu particulier pour la France. Le mouvement de décolonisation y est de ce fait particulièrement brutal et il affecte, plus que tout autre, la métropole.

En second lieu, travailler sur la guerre d'Algérie incite à interroger la manière dont le fait colonial a marqué la société française. Contrairement à d'autres mouvements d'indépendance qui se sont déroulés dans la relative indifférence de la population française, la guerre d'Algérie rattrape progressivement l'opinion publique, tant par l'importance de la mobilisation avec le recours aux appelés, qu'en raison du fait que la guerre est importée sur le sol métropolitain, par le biais des Algériens immigrés.

Afin de donner aux élèves des outils de compréhension de ce conflit, il convient de veiller à ce que la multitude d'acteurs individuels et collectifs impliqués dans ce conflit soit identifiée. D'une part, c'est en présentant les acteurs concernés – pieds noirs, armée française, combattants algériens, harkis, etc. – que les élèves peuvent appréhender la place des civils dans cette guerre, qu'ils soient victimes ou acteurs engagés. D'autre part, c'est en permettant aux élèves de prendre la mesure de la diversité de positionnement au sein des populations française et algérienne qu'ils peuvent s'approprier les débats présents sur les enjeux de cette guerre dans leur complexité.

### Capacités et méthodes : exemple

**Identifier et expliciter les dates et acteurs des grands événements**

**Mettre un événement en perspective**

**Justifier une interprétation historique**

De nombreuses possibilités s'offrent aux professeurs pour aborder la guerre d'Algérie. On pourrait par exemple entrer dans le sujet d'étude par le communiqué du préfet de police de Paris, Maurice Papon, en date du 5 octobre 1961. Celui-ci interdit la circulation aux « travailleurs algériens » dans la capitale française entre 20 h 30 et 5 h 30. Ce document permet d'aborder à la fois la question des exceptions au droit républicain employées par les autorités françaises lors de cette guerre et celle de son importation en métropole.

#### **Communiqué de presse du préfet de police de Paris, Maurice Papon, le 5 octobre 1961 à 17h.**

« Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police.

En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d'assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête.

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police.

Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures. »

Après une mise en récit par le professeur et un travail autour de la chronologie de la guerre, en raison de la densité des événements et de la multiplicité d'acteurs concernés par la guerre, il peut être judicieux de faire travailler les élèves par groupes autour de deux moments particuliers qui condensent les enjeux de la guerre. Le professeur pourrait par exemple choisir de travailler sur l'intensification du conflit en 1957-1958 qui conduit à la mise en place de la V<sup>e</sup> République et sur la « bataille de France » (1958-1962). La diversité des documents disponibles pour aborder ces deux moments laisse un vaste choix aux enseignants. Après avoir accordé un temps de travail à chaque groupe pour la production d'une synthèse mettant en perspective la signification de ce moment dans la guerre, les élèves procèdent à la mise en commun des idées retenues.

En 1957-1958, les combats s'intensifient, à Alger notamment, et l'opposition d'une majorité de Français d'Algérie à l'indépendance se manifeste d'une manière de plus en plus virulente. La question de la torture émerge en France avec une série de publications. Quant à la crise de mai-juin 1958, elle conduit à l'avènement de la V<sup>e</sup> République. Aborder la guerre d'Algérie à partir de ces deux années permet d'interroger les conséquences politiques de la guerre du point de vue institutionnel et juridique. Cela favorise également le fait d'examiner les réactions françaises face à la guerre dans leur diversité (armée, pieds noirs, intellectuels opposés à la guerre, gouvernement), comme les acteurs algériens impliqués dans le conflit (FLN, population civile, harkis).

La « bataille de France », à savoir l'ouverture d'un second front en métropole par le FLN, permet d'aborder la question du contrôle de l'immigration algérienne par les organisations indépendantistes d'une part, et par la police française et les services sociaux d'autre part. Par ailleurs, celle-ci entraîne une rupture avec les cadres légaux de la répression en métropole. De juin 1958 à 1961, la répression contre le FLN atteint son apogée, ce qui provoque des engagements et des prises de conscience en France métropolitaine, et conduit à un progressif retournement de l'opinion publique qui ne manque pas de peser sur la fin de la guerre. Envisager la guerre d'Algérie par la « bataille de France » amène à s'intéresser à ses conséquences sur la société française et à se pencher sur une multiplicité d'acteurs impliqués dans le conflit (immigrés, FLN et MNA, police parisienne, Français de métropole, OAS).

Chaque groupe peut restituer le fruit de son travail au reste de la classe en présentant le moment étudié et sa signification historique, puis en aidant l'autre groupe à compléter un tableau permettant une mise en commun des informations compulsées. Ce tableau pourrait mettre en lumière les acteurs concernés, les objectifs qu'ils visent et les résultats de leurs actions sur le déroulement de la guerre. Chaque événement étudié donnant lieu à une mise en perspective, il faut également prévoir sa restitution. L'enseignant peut ensuite réinscrire ces événements dans le déroulement de la guerre et élargir le propos, et faire le lien avec les transformations des années 1960 et 1970 dans le cadre du cours ou évoquer les tensions mémorielles encore vivaces aujourd'hui.

## Sujet d'étude – L'évolution de la place et des droits des femmes dans la société française

### Les enjeux de la question

Depuis 1945, les droits des femmes se sont considérablement accrus en France. Cet accroissement a connu une forte accélération à compter des années 1970 et est le résultat d'un dialogue, parfois tendu, entre les mouvements féministes et la représentation nationale. Les évolutions du droit positif ont permis une démocratisation de la société et la diffusion de nouvelles pratiques sociales transformant la place des femmes en France. De plus, selon Armelle Le Bras-Chopard, « l'égalité par la loi, parce qu'elle prend en compte des situations de fait, ouvre la voie à la critique plus générale de l'opposition entre égalité formelle et égalité réelle, qui déborde le cadre de la légalité pour s'exprimer depuis la société civile ».

Dès 1942, de Gaulle annonce dans les journaux clandestins sa volonté de voir émerger une démocratie élargie dans une République nouvelle en étendant le suffrage universel aux femmes. Une première étape est franchie dans ce sens avant même la fin de la guerre par l'introduction de la mixité à l'Assemblée provisoire d'Alger à la demande du général de Gaulle (1943). Les pratiques de la République nouvelle sont en germe. Le 21 avril 1944, les femmes françaises deviennent « électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes », malgré les réticences de certains juristes et d'hommes politiques, principalement chez les radicaux. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme telle par les contemporains, cette mesure juridique constitue une rupture franche, notamment par rapport à la III<sup>e</sup> République qui a rejeté à intervalles réguliers les demandes des suffragistes. Le nouveau modèle républicain, en élargissant les droits civiques des citoyennes, est démocratisé. Par ailleurs, des femmes, essentiellement issues des rangs de la Résistance, font leur entrée à l'Assemblée en 1946. En 1947, Germaine Poinso-Chapuis devient la première femme ministre. La date charnière de 1944 comme le rôle joué par le général de Gaulle et une partie de la Résistance dans l'acquisition du suffrage universel pour les femmes ne doit pas occulter la lutte menée par les suffragistes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour aboutir à l'inscription de ce droit dans la Constitution de 1946, dont le préambule précise que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Le droit de vote acquis, la situation des femmes au sein de la société française n'est toutefois pas mécaniquement modifiée, notamment en raison de la persistance de la domination masculine (Pierre Bourdieu). *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir (1949), qui trouve un large lectorat, a permis une réflexion sur la place des femmes dans la société, que l'ouvrage tend à dénaturiser. Cette inflexion intellectuelle favorise l'essor de courants féministes qui contribuent, en retour, à des changements de mentalités à plus large échelle. Ces courants obtiennent des évolutions du droit positif et favorisent l'essor de nouvelles pratiques sociales.

En 1960, le mouvement pour le planning familial naît. Il pose la question du droit à l'avortement et à la contraception. La contraception est autorisée par la loi Neuwirth (1967), dont les décrets d'application sont publiés en 1971. À la suite de 1968, et dans un contexte international où les revendications des droits des personnes prennent de l'ampleur, les changements de la société française s'accroissent. De l'après-1968 émergent de nouveaux droits pour les femmes. Le Mouvement de libération des femmes (MLF), fondé en 1970, permet aux féministes de gagner en visibilité. Celles-ci

portent notamment le combat pour la légalisation de l'avortement, avec un fort écho dans l'opinion publique au moment du procès de Bobigny (1972), dont l'avocate Gisèle Halimi est la figure de proue. Le « Manifeste des 343 » (1971) contribue également à lever le tabou de l'avortement dans la société française. Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), constitué à la suite du procès de Bobigny, permet à des femmes de se faire avorter en dépit de la loi. Cette violation publique et à large échelle de la loi de 1920, qui fait de l'avortement un crime, ouvre le débat public. Simone Veil, ministre de la Santé, porte un projet de loi qui autorise l'avortement pour une période probatoire de 5 ans. Malgré la virulence des débats lors du projet de loi, le droit des femmes à disposer de leurs corps est désormais protégé par la loi. En 1980, la notion de viol est corrigée par le législateur à la suite du procès d'Aix-en-Provence (1978) en incluant dans sa définition le viol conjugal (reconnu par la jurisprudence en 1990), approfondissant ainsi le droit des femmes à disposer de leurs corps.

Par ailleurs, des années 1960 aux années 1980, deux facteurs contribuent à une transformation de la place des femmes dans la société : la massification de l'emploi féminin et l'allongement de la scolarisation des filles. La progression du travail féminin – qui ne se confond pas avec leur activité, bien antérieure, quoique largement sous-estimée (Margaret Marunani) – connaît une accélération avec la tertiarisation du marché de l'emploi dont elles sont des actrices incontournables. Les femmes bénéficient également de la progression de l'État-providence qui non seulement leur permet de s'extirper de leurs foyers en raison des aides apportées à l'éducation des enfants, mais aussi grâce à l'essor de certains métiers davantage occupés par des femmes, comme dans les établissements hospitaliers ; il faut ajouter à cela la mécanisation de certaines tâches ménagères alors que l'essentiel du fonctionnement du foyer repose encore sur les femmes. En même temps, la massification de la scolarisation en France, particulièrement marquée à compter du deuxième mitan des années 1960, bénéficie aux filles. Dès les années 1970, celles-ci enregistrent des résultats au baccalauréat qui surpassent ceux des garçons. Leurs parcours scolaires restent toutefois marqués par des choix liés aux stéréotypes de genre : elles sont ainsi très majoritaires dans les filières professionnelles du tertiaire court ou dans les filières littéraires (Christian Baudelot, Roger Establet).

Parallèlement, dans un contexte de recul de l'affiliation religieuse et de la foi, les sexualités s'émancipent des carcans antérieurs et les modèles familiaux se diversifient. Cette évolution, ainsi que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail et leur scolarisation, favorisent une « révolution tranquille » de la famille (Michelle Zancarini-Fournel, Christian Delacroix) : le nombre d'enfants par femme décroît, les unions libres et les naissances hors mariages progressent, alors que les couples se fixent plus tardivement et que les divorces augmentent. Les familles se composent selon une vaste gamme de possibilités et se recomposent également plus facilement. Ces mutations donnent corps à une révolution anthropologique, tant elles bouleversent les fondements de la société. Par ailleurs, ces évolutions sont retraduites dans le droit positif, ce qui favorise leur diffusion. En 1965, la loi portant sur les régimes matrimoniaux permet aux femmes d'exercer une activité professionnelle sans l'aval de leur mari. La loi sur l'autorité parentale de 1970, qui modifie le Code civil, met fin à la seule autorité du *pater familias* sur son épouse et ses enfants. En 1975, la loi autorise le divorce par consentement mutuel. Si ces évolutions touchent l'ensemble des femmes et de la société, c'est avec des effets différés, selon le milieu social ou en raison d'un attachement plus ou moins fort aux traditions.



Concernant le droit du travail, la situation des femmes reste à ce jour marquée par des inégalités salariales, une plus grande précarité, le temps partiel contraint, l'existence de « plafonds de verre » ou encore par les représentations sexuées des métiers. Le législateur s'est toutefois emparé du sujet depuis la loi Roudy (1983), qui pose un premier jalon pour établir l'égalité des hommes et des femmes du point de vue professionnel (une loi portant sur l'égalité salariale femmes-hommes a été adoptée en 1972). Cette dimension est approfondie dans les deux premières décennies des années 2000, notamment avec la loi de 2006 sur l'égalité salariale ou le décret de 2012 qui impose des pénalités aux entreprises ne respectant pas l'égalité salariale. Par ailleurs, dès les années 1970, certaines femmes investissent le champ politique favorisant progressivement l'essor de la parité comme préoccupation, puis comme pratique institutionnalisée. En 1996, dix femmes célèbres, dont Édith Cresson et Simone Veil, lancent un manifeste dans *L'Express* pour une meilleure représentation des femmes dans les assemblées, principe fixé par la loi en 1999.

Le combat pour l'égalité des sexes n'est pas achevé, mais la place des femmes dans la société française a considérablement évolué depuis 1945, faisant émerger de nouveaux sujets et de nouveaux droits à mesure que les mentalités changent, comme en attestent la lutte contre les violences faites aux femmes, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules (2021) ou le mouvement #metoo. Si ces évolutions génèrent des crispations et des résistances au sein de la société française, l'opinion publique semble désormais acquise à l'égalité femmes-hommes et à l'extension des droits des femmes.

## Problématique et éléments de mise en œuvre

### Problématique

Quels leviers ont permis la transformation de la place des femmes dans la société française depuis 1945 et comment ces mutations se sont-elles diffusées ?

### Éléments de mise en œuvre

Travailler sur la place des femmes dans la société et l'évolution de leurs droits permet d'étudier une mutation importante et rapide de la société française depuis 1945 en s'intéressant aux actrices et acteurs de ce changement. À ce titre, ce thème pourrait être l'objet d'une étude de départ permettant de montrer l'évolution de la société française sur toute la période, avant une mise en perspective plus générale.

Il est possible de s'appuyer sur ce thème pour analyser le lien qui unit les modifications du cadre juridique – qui encadre les interactions sociales – et les mobilisations de la société civile, comme le fait que les inflexions du droit favorisent une diffusion de nouvelles pratiques sociales.

Il est intéressant de remobiliser les connaissances des élèves concernant la place des femmes sous la III<sup>e</sup> République pour inscrire ces évolutions dans le temps.

Un angle d'approche pourrait être de s'appuyer sur une diversité de mutations relatives à la place des femmes dans la société et à l'évolution de leurs droits pour permettre aux élèves d'appréhender la situation des femmes dans sa complexité (famille, études, profession, rapport au corps, représentations...). Cela favorise également la compréhension du fait que ces changements résultent d'une volonté du pouvoir républicain et d'une société civile qui s'opposent ou se heurtent, à l'occasion, mais dont les actions conjointes ont permis une plus grande égalité.

## Capacités et méthodes : exemple

**Identifier et expliciter les dates et acteurs des grands événements**  
**Identifier les contraintes et les ressources d'un contexte historique**  
**Mettre un événement en perspective**

Une entrée possible serait de partir de [l'interview télévisuelle de Simone de Beauvoir](#) réalisée par Jean-Louis Servan-Schreiber dans l'émission « Questionnaire » (INA, date de diffusion 6 avril 1975). Simone de Beauvoir y traite du conditionnement social qui façonne la place des femmes dans la société. Cela permet d'aborder le sujet d'étude par un état de la réflexion intellectuelle relatif à la situation des femmes dans la seconde moitié des années 1970, tout en insistant sur le décalage entre la date de sortie du livre (1949) et l'évolution du cadre de sa réception dans les années 1970. Elle offre la possibilité d'amorcer ce thème en insistant sur le fait que la place des femmes dans la société résulte d'une série de facteurs sur lesquels il est possible d'agir.

L'enseignant peut ensuite proposer aux élèves plusieurs corpus documentaires pour traiter des divers domaines pour lesquels l'évolution de la place des femmes et de leurs droits est notable dans la société française depuis 1945. Ces corpus pourraient porter sur :

- les femmes et la place qu'elles occupent dans le monde du travail ;
- leur place en tant que citoyennes et dans la représentation politique ;
- la question de la libre disposition de leurs corps ;
- la question de leur place dans la famille ;
- l'éducation et la scolarisation des filles.

Le questionnaire pourrait être structuré autour de plusieurs axes :

- quels combats menés ?
- quels acteurs individuels et collectifs ?
- quelles modalités d'action employées ?
- quelle évolution pour les droits des femmes ?
- quelle nouvelles pratiques sociales en résultent et quelle diffusion, selon quelles temporalités ?

Si un tel dispositif pédagogique est adopté, il faut prévoir une mise en commun. Celle-ci peut déboucher dans un deuxième temps sur une réflexion sur la dialectique unissant modifications du droit et mobilisations de la société civile. Celle-ci permettrait de questionner le rôle du droit positif dans la fixation de normes sociales et d'éclairer le fait que le législateur élabore la loi en tenant compte des évolutions sociales.

## Pour aller plus loin

### Ouvrages généraux sur la France depuis 1945

- BANTIGNY Ludivine, *La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013.
- BANTIGNY Ludivine, RAFLIK Jenny, VIGREUX Jean, *La société française de 1945 à nos jours*, La Documentation photographique n° 8107, Paris, La Documentation française, 2015.
- BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- DELACROIX Christian, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *La France du temps présent (1945-2005)*, Paris, Belin, 2014.
- JACKSON Julian, *De Gaulle. Une certaine idée de la France*, Paris, Le Seuil, 2019.
- RAFLIK Jenny, *La République moderne. La IV<sup>e</sup> République. 1946-1958*, Paris, Le Seuil, 2018.
- PESSY Céline, TOPÇU Sezin, BONNEUIL Christophe, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions*, Paris, La Découverte, 2013.
- VIGNA Xavier, *Histoire de la société française. 1968-1995*, Paris, La Découverte, 2021.
- VIGREUX Jean, *Croissance et contestation. 1958-1981*, Paris, Le Seuil, 2014.

### Ouvrages et articles sur les sujets d'étude

#### Sur la guerre d'Algérie

- AMIRI Linda, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004.
- BLANCHARD Emmanuel, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau monde, 2011.
- BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018.
- BLEVIS Laure, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et société*, 2001/2, n° 48, p.557-581.
- BRANCHE Raphaëlle, THÉNAULT Sylvie, *La guerre d'Algérie*, La Documentation photographique n° 8022, Paris, La Documentation française, 2001.
- BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2001, [éd. augmentée 2016].
- BRANCHE Raphaëlle, THÉNAULT Sylvie, *La France en guerre (1954-1962). Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008.
- BRANCHE Raphaëlle, *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.
- DEWERPE Alain, *Charonne 8 février 1962. Anthropologie d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.
- HOUSE Jim, MACMASTER Neil, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Gallimard, 2021.
- RAHAL Malika, *Algérie 1962. Une histoire populaire*, Paris, La Découverte, 2022.
- STORA Benjamin, *De Gaulle et la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2012.

- STORA Benjamin, Rapport public « [Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie](#) », remis le 20 janvier 2021 au président de la République.
- THÉNAULT Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Champs Histoire, 2005 [éd. augmentée 2012].
- THÉNAULT Sylvie, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Le cavalier bleu, 2012.
- « Dossier : Guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004/3, n° 83.

### Sur les droits et la place des femmes dans la société française

- BARD Christine, *Les femmes dans la société française du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2002.
- BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *Allez les filles! Une révolution silencieuse*, Paris, Le Seuil, 1992, [éd. augmentée 2006].
- GUBIN Eliane, JACQUES Catherine, ROCHEFORT Florence et al. (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, L'Atelier, 2004.
- MARUANI Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2000.
- MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, 2005.
- MARUANI Margaret, *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.
- RIPA Yannick, *Histoire féminine de la France. De la Révolution à la loi Veil*, Paris, Belin, 2020.
- THÉRY Irène, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993.